

L'agriculture eurélienne solidaire en faveur de l'hébergement des réfugiés ukrainiens

Nos voisins ukrainiens sont en train de se battre pour leur souveraineté, leur dignité, leur liberté et pour la nôtre aussi sans aucun doute.

Le peuple ukrainien tout entier fait preuve d'un courage impressionnant qui force le respect et qui mérite toute notre solidarité et notre compassion.

La profession agricole se doit d'être engagée à leur côté. Nous vous proposons donc de relayer nos capacités d'accueil de façon coordonnée avec les services de la Préfecture. Si certains d'entre vous possèdent un logement vacant ou sont en situation de partager leur propre logement, merci d'en faire part via l'adresse pref-solidarite-ukraine@eure-et-loir.gouv.fr

Nous vous remercions par avance de votre solidarité.

ÉRIC THIROUIN - PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'EURE-ET-LOIR

CHAMBRINFO 28



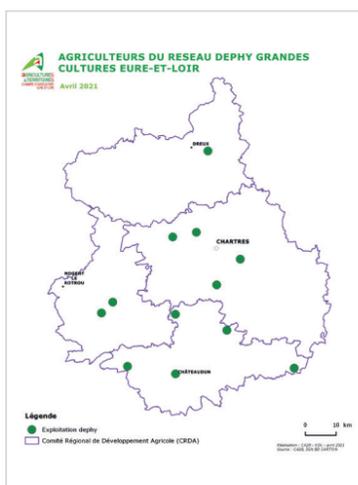
WWW.EURE-ET-LOIR.CHAMBRES-AGRICULTURE.FR

> DEPHY

Le groupe Dephy Grandes Cultures Eure-et-Loir

Depuis 2016, douze agriculteurs sont accompagnés par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, dans le réseau de fermes Dephy grandes cultures.

Le groupe vient de se réengager pour la période 2022-2026 avec 4 nouvelles exploitations, dont la ferme expérimentale de Miermaigne et l'exploitation du lycée agricole de La Saussaye.



Les exploitations du réseau Dephy d'Eure-et-Loir sont volontairement représentatives du département : types de sols, conduites culturales, surfaces, rotations...

Comment fonctionne un groupe Dephy ?

Chaque exploitant définit ses objectifs personnels de réduction des produits phytosanitaires ou de maintien d'utilisation faibles, mesurés grâce au calcul de l'IFT*. L'ingénieur Réseau, chargé de l'animation et de l'accompagnement du groupe, aide les agriculteurs dans les changements envisagés et les leviers testés.

Le groupe possède également son propre axe de travail. Pour la période 2022-2026, les 12 exploitations vont travailler sur le changement climatique : adaptation et atténuation dans les systèmes de cultures, dans un contexte de diminution d'usage des produits phytosanitaires, via la re-conception de système. Chacune des exploitations réalisera un diagnostic des émissions de GES ainsi qu'une évaluation du stockage carbone dans le sol. Ces deux diagnostics serviront de base pour ensuite mettre en place et suivre des stratégies d'atténuation, lors d'ateliers de co-construction.

Comment réduire son utilisation de produits phytosanitaires ?

Pour permettre de réduire durablement l'IFT, les agriculteurs font évoluer l'ensemble de leur système

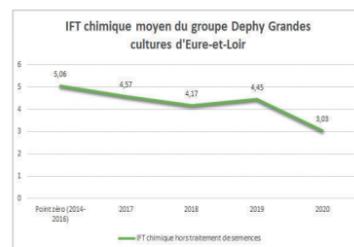
de culture. Le premier levier mis en place est l'allongement des rotations : il permet de réduire la pression de tous les bio-agresseurs des cultures, d'éviter de conduire à des impasses agronomiques (et ne plus pouvoir récolter certaines cultures), de sécuriser ses sources de revenus et d'avoir une meilleure répartition de la charge de travail sur l'année.

Chaque agriculteur du groupe intègre ensuite d'autres leviers agronomiques ou des alternatives aux produits phytosanitaires. Par exemple : colza associé, mélanges variétaux (blé tendre et blé dur), désherbage mécanique, décalages des dates de semis, implantations de bandes mellifères, ...

Il n'existe pas de solution clé en main : chaque exploitant doit travailler sur son système et intégrer les leviers les plus adaptés à ses problématiques. L'accompagnement individuel et collectif, ainsi que les échanges entre les agriculteurs permettent aux exploitants de faire progresser leur système et d'atteindre leurs objectifs.

Quels résultats depuis 2016 ?

Sur la période 2016-2021, toutes les fermes du groupe ont diminué leur IFT (-13% à -25% pour les fermes avec les IFT les plus faibles,



-40% à -46% pour les fermes à IFT plus élevés et -95% sur une ferme en cours de conversion bio). La plupart des agriculteurs sont allés au-delà des objectifs qu'ils s'étaient fixés.

La co-construction de système en groupe, les échanges (formels et informels) ont fortement contribué à ces bons résultats. Une vigilance est cependant à apporter sur l'IFT herbicides, se révélant plus difficile à réduire dans certains systèmes, liés à des salissements parcelaires importants. De plus, sur les exploitations avec un IFT herbicides bas, il faudra veiller à la stabilisation de cet IFT sans risques d'enherbements non maîtrisés.

*IFT : Indice de Fréquence de Traitement

CONTACT

Aude Pontonnier 02.37.24.45.44
a.pontonnier@eure-et-loir.chambagri.fr

> EN BREF

PAC 2022-2023 : réussir sa transition

Les prochaines Universités du soir auront lieu lundi 4 avril à 18h à Chartres, et seront retransmises en direct sur Youtube.

Au programme de cette 36ème édition : zoom sur les contrôles PAC, PAC 2023 : points de vigilance pour préparer votre assolement, quelles solutions pour votre exploitation ?

Plus d'informations sur <https://bit.ly/3J0hQ05>

CONTACT

universites-du-soir@eure-et-loir.chambagri.fr

Laëtitia Le Manach, conseillère agronomie environnement

Ingénieur en agronomie de l'ESA d'Angers, Laëtitia Le Manach a rejoint la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir en octobre dernier. Après avoir travaillé chez Axéreal et le Cerfrance, elle vient aujourd'hui renforcer l'équipe du Conseil Stratégique Phytosanitaire et participe au Bulletin de Santé du Végétal.

CONTACT

Laëtitia Le Manach 02.37.24.46.77
07.65.17.67.96 - l.lemanach@eure-et-loir.chambagri.fr

Solène Mure rejoint la Chambre d'agriculture

Cette jeune ingénieure agronome de Bordeaux Sciences Agro et originaire de Saint-Etienne a intégré la Chambre d'agriculture début novembre 2021 en tant que conseillère Agronomie, Biodiversité et Expérimentation. Elle a pour mission le suivi de la biodiversité et des essais en agriculture biologique.

CONTACT

Solène Mure 06.99.52.41.33
s.mure@eure-et-loir.chambagri.fr

Sécurisez votre déclaration PAC 2022

Le 1^{er} avril approche à grand pas. La Chambre d'agriculture se mobilise, comme tous les ans, pour vous accompagner dans votre déclaration PAC.

Notre expertise vous permettra de réaliser une déclaration PAC conforme et sécurisée en optimisant vos aides. Prenez vite rendez-vous : <https://bit.ly/2NRJkND>

CONTACTS

Claire Person - 02.37.24.45.31, pour le site de Chartres.
Aude Gomes - 02.37.53.44.30, pour le site de Miermaigne

> FINANCEZ VOS INVESTISSEMENTS

Des aides pour vos projets d'investissements

L'appel à projet 2022 du PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) est ouvert entre le 28 février et le 15 juin. Il permet de financer de 30% à 50% de vos investissements en matériels neufs permettant de réduire l'utilisation d'intrants (outils de désherbage mécanique, rouleaux pour détruire les couverts, matériels de traitement sur le rang...), en outils spécifiques aux filières (semences, maraîchage...), en bâtiments d'élevage etc...

Pour pouvoir déposer une



demande, votre investissement doit être supérieur à un montant allant de 10 000 euros à 16 700 euros selon le type de projet. Le plafond des investissements éligibles est fixé à 90 000 euros ou 130 000 euros selon le financeur sollicité par votre projet. Attention, vous devez avoir reçu l'accusé de complétude de votre dossier de la part de la DDT (Direction Départementale des Territoires) avant de signer tout devis ou bon de commandes. L'appel à projet 2022 de la mesure 422 est également ouvert depuis le 28 février et jusqu'au 31 mai.

Cette mesure permet de financer des projets de transformation et de commercialisation de produits alimentaires dans les exploitations agricoles. Pour plus d'informations ou pour bénéficier d'un accompagnement de la Chambre d'Agriculture dans votre demande d'aide, n'hésitez pas à contacter Maëlle Gaudin au 02.37.24.45.37 - m.gaudin@eure-et-loir.chambagri.fr. Vous trouverez également plus d'infos sur notre page internet <https://bit.ly/311W5Mg>

